



HAL
open science

Construire l'alternative agro-alimentaire : Ressorts sociaux et politiques du déploiement des AMAP en Île-de-France

Julien Blanc

► **To cite this version:**

Julien Blanc. Construire l'alternative agro-alimentaire : Ressorts sociaux et politiques du déploiement des AMAP en Île-de-France. *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2012, 224, pp.21-34. hal-00768356

HAL Id: hal-00768356

<https://hal.science/hal-00768356v1>

Submitted on 21 Dec 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Construire l'alternative agro-alimentaire : Ressorts sociaux et politiques du déploiement des AMAP en Île-de-France

Building an alternative agrifood system : A social and political cross-analysis within the Île-de-France region

Julien BLANC

Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces – UMR 7533 CNRS (Universités Paris 1, Paris 7, Paris 8 et Paris 10) 5 rue Valette, 75005 Paris, jblanc@u-paris10.fr

Tel : 01 44 07 76 06

fr

AMAP, agriculture biologique, péri-urbain, identités agricoles, politiques publiques, gouvernance, innovation

AMAP, Organic farming, peri-urban areas, identities, public policies, governance, innovation

GENER-FRONT

Le développement du maraîchage Biologique en Ile-de-France s'appuie principalement, en ce début de *xxi*^e siècle, sur un système d'acteurs bâti autour du réseau régional AMAP. Ce système d'acteurs se déploie à travers un réseau partenarial qui transcende les cloisonnements historiquement institués dans le *champ* agricole et souligne le rôle clé joué par la territorialisation des politiques publiques dans les recompositions à l'œuvre dans ce champ. Ce cas montre comment le déploiement de modèles agricoles et agro-alimentaires critiques reste aujourd'hui difficile dans un *champ* en forte tension, toujours dominé par les héritiers du système de cogestion. Il illustre également une forme de réappropriation de la fabrique agricole – et des espaces de production – par des individus d'origine urbaine, tout en ouvrant la voie à l'expression de mutations identitaires latentes dans le monde agricole lui-même.

From 2000 to 2010, the production of organic vegetables in the Ile-de-France region grew principally according to a community supported agriculture scheme, within the frame of a regional network called AMAP-IdF. This network unfolds through partnerships that transcends the boundaries historically established in the french agricultural *field* and highlights the key role played by the territorialisation of public policies in the mutations currently at work in this *field*. This case-study show that developing alternative agrifood systems remains problematic in an agricultural *field* within which organisations created during the modernization era are still dominating. Meanwhile it illustrates how the penetration of the food fabric by urban dwellers helps expressing latent identity mutations within the agricultural social world itself.

Je remercie le Conseil régional d'Ile-de-France qui a financé cette recherche dans le cadre de son Domaine d'Intérêt Majeur (DIM) « Agrosociétés, territoires, écologie, alimentation » (Astrea). Je remercie également l'ensemble des acteurs de terrain, agriculteurs comme institutionnels, qui ont accepté de faire l'objet d'enquêtes et de témoigner dans le cadre de ces recherches. Je remercie pour finir, les deux relecteurs qui ont contribué par leurs remarques constructives à fortement améliorer la teneur de ce texte.

Article a été reçu le 16 décembre 2011 ; définitivement accepté le 13 juillet 2012.

GENER-BODY

Construire l'alternative agro-alimentaire : Ressorts sociaux et politiques du déploiement des AMAP en Île-de-France

Building an alternative agrifood system : A social and political cross-analysis within the Île-de-France region

Julien BLANC

Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces – UMR 7533 CNRS (Universités Paris 1, Paris 7, Paris 8 et Paris 10) 5 rue Valette – 75005 Paris Tel : 01 44 07 76 06 (jblanc@u-paris10.fr)

Mots clé : AMAP, agriculture biologique, péri-urbain, identités agricoles, politiques publiques, gouvernance, innovation

Keywords: AMAP, Organic farming, peri-urban areas, identities, public policies, governance,

Introduction

L'activité de maraîchage labélisée Agriculture Biologique (Bio) a connu, en Ile-de-France, une croissance de type exponentielle au cours de la première décennie du XXI^e siècle. Alors qu'en l'an 2000, seules quatre fermes produisaient des légumes bénéficiant de ce label, elles étaient 29 à en produire à la mi-2010 ; douze d'entre-elles ayant démarré cette activité entre la fin 2008 et cette même date¹.

Cette croissance s'inscrit dans un panorama général de progression de l'agriculture biologique à travers le monde. En France, en particulier, le nombre de producteurs Bio a augmenté de 130 % entre 2000 et 2010, le maraîchage n'étant pas en reste, avec un doublement du nombre de producteurs pour cette même période (Agence Bio, 2010). Dans ce contexte, la forte croissance du nombre de fermes produisant des légumes Bio en Ile-de-France n'a donc rien d'étonnant. À y regarder de plus près, cependant, elle montre un visage très particulier et ce, pour au moins deux raisons. D'une part, parce qu'elle est marquée par une quasi-absence de conversion à cette pratique, de maraîchers « conventionnels² ». Le monde du maraîchage Bio francilien est ainsi largement dominé en 2010, par des nouveaux installés dont la grande majorité n'est pas issue du milieu agricole. D'autre part, parce que le développement de la production de légumes Bio dans la région, est indissociable du développement des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), l'un et l'autre marchant pour l'heure main dans la main. En d'autres termes, ce que nous donne à voir la croissance du maraîchage Bio en Ile-de-France, c'est la construction d'un nouveau système d'acteurs qui s'est progressivement imposé dans le courant des années 2000 comme le principal moteur de développement de cette activité dans la région. Bâti autour du réseau AMAP-Ile-de-France, ce système d'acteurs a pour particularité d'être piloté par une population essentiellement d'origine urbaine, du côté de la consommation comme de la production. C'est à ce système d'acteurs, et en particulier aux ressorts sociologiques et politiques de sa construction, que je m'intéresserai ici.

Le phénomène AMAP a fait l'objet d'un nombre important d'études ces dix dernières années, en raison notamment de sa force de proposition en matière d'innovation sociale (Hillier *et al.*, 2004). Les AMAP, à l'image des CSA³ d'Amérique du Nord (Allen *et al.*, 2003) ou des expériences agro-écologiques brésiliennes (Brandenburg, 2008), illustrent en effet des tentatives de reconfiguration parmi les plus radicales des modèles classiques d'échanges marchands dans le domaine de la production et de la consommation alimentaire. Alors que l'échange marchand y répond à une forme d'économie à la fois *solidaire* et *relocalisée* (Ripoll, 2010), les dispositifs⁴ AMAP produisent du lien social et sont des catalyseurs de l'interconnaissance entre producteurs et consommateurs. Ils remettent en question le principe de *délégation* propre aux modes de consommation modernes (Dubuisson-Quellier et Lamine, 2008), s'imposant ainsi comme des espaces de co-constructions de normes (Lamine, 2005). Qualité des produits, termes de l'échange marchand, mais également qualité écologique des pratiques y sont négociés dans une arène participative.

Différentes analyses critiques soulignent cependant les ambiguïtés d'un modèle qui reste malgré tout *dans le marché*, bien que cherchant à le réinventer (Mundler, 2006 ; Dubuisson-Quellier et Le Velly, 2008 ; Dumain et Lanciano, 2010 ; Ripoll, 2009). Dumain et Lanciano

¹ Source : Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile-de-France (GAB); communication personnelle.

² Par « conventionnel » je désigne l'ensemble des individus ou des fermes dont les modes de production ne répondent pas aux standards officiels de l'agriculture biologique. Par convention, dans ce texte, les termes (notions, catégories) forgées spécifiquement pour le texte (propres à l'auteur) apparaîtront entre guillemets. L'*italique* sera utilisée pour les termes et expressions utilisés par mes interlocuteurs (termes indigènes) comme pour ceux et celles tirés de la littérature scientifique (les auteurs référents étant alors cités à la suite).

³ *Community Supported Agriculture*.

⁴ Par « dispositif » je désigne « un ensemble de moyens organisés, définis et stables, qui sont le cadre d'actions réitérables, conduites pour répondre à un problème récurrent. » (Chartier, 1999 : 207)

(2010) montrent par exemple comment ces dispositifs nécessitent des *recadrages* permanents visant à maintenir un fonctionnement en régime marchand *solidaire* face à la pression (interne et externe) exercée par le régime marchand capitaliste dominant. Dans la même veine, Ripoll (2009) montre comment à partir du principe originel de l'échange marchand, tel que codifié dans la charte AMAP déposée à l'INPI, se sont développées de multiples variantes qui, tout en maintenant certaines de ses propriétés, proposent des dispositifs d'échange pour l'essentiel moins contraignants, c'est-à-dire plus proches du régime marchand capitaliste classique.

Mais si les AMAP ont été beaucoup étudiées du point de vue sociologique et socio-économique, peu de chercheurs se sont jusqu'ici intéressés aux dynamiques de diffusion du modèle, et aucun en particulier aux ressorts socio-politiques de cette diffusion. L'agriculture est pourtant un *champ*⁵ en forte tension, et évacuer l'analyse des luttes symboliques et politiques de l'étude des recompositions agricoles ne peut-être que préjudiciable à leur plein entendement. C'est sous cet angle que je me propose d'aborder le phénomène AMAP dans cet article. Si le développement des AMAP franciliennes s'appuie sur une augmentation combinée de l'offre et de la demande dans la région, je m'attacherai à montrer comment il est également le fruit d'un travail politique et organisationnel réalisé par les membres actifs du réseau AMAP-IdF et leurs soutiens, glanés dans les sphères privée et publique.

Mon intérêt va en particulier pour les recompositions du monde et de la fabrique agricole. De ce fait, ce sont les producteurs du réseau AMAP-IdF qui ont été mis au centre du dispositif d'enquête et c'est avant tout la transformation de la gouvernance du secteur agricole qui est interrogée. Tout en mettant en perspective les trajectoires de développement du système AMAP étudié avec certaines des recompositions sociales et identitaires à l'œuvre dans le monde agricole francilien, j'analyserai ainsi les moyens mis en œuvre par les protagonistes de ce système pour assurer son déploiement territorial et chercherai à comprendre la manière dont ses modalités de déploiement répondent à une transformation plus générale de la gouvernance du secteur agricole. Dans la lignée des travaux de Fouilleux (2003), de Trouvé et Berriet-Sollic (2010) ou encore d'Esposito-Fava (2010), j'interrogerai notamment les conséquences de la territorialisation des politiques publiques sur l'émergence et le déploiement de ce système. Plus largement, en m'inspirant de cadres de lecture propres à la sociologie des mouvements sociaux, d'une part, et dans la lignée des travaux de (Bryant *et al.*, 2010) et (Lamine *et al.*, 2010) d'autre part, je chercherai à souligner le rôle joué par la montée en puissance de nouveaux acteurs issus des sphères privée et publique au sein du *champ* agricole dans l'émergence et le déploiement des *alternatives agro-alimentaires*⁶.

Les données sur lesquelles s'appuie l'analyse sont issues d'une campagne de terrain menée entre janvier et décembre 2010. Elles sont le résultat :

- de 35 entretiens semi-directifs réalisés auprès des différents acteurs du maraîchage francilien (Bio et « conventionnel »), d'employés et responsables de différentes structures d'encadrement agricole (Chambre d'Agriculture, Groupement des Agriculteurs Biologique d'Ile-de-France ainsi que de certains responsables d'AMAP ;
- d'observations réalisées au cours de différents événements participant de la dynamique du « secteur » (réunions techniques, visites organisées de fermes, AG d'associations, fêtes agricoles) ;
- de la mobilisation de diverses sources écrites (procès-verbaux de réunions, rapports d'activités, gazettes et bulletins d'information) glanées pour l'essentiel sur les sites internet officiels d'organisations d'implantation régionale (Réseau AMAP-IdF, association Terre de liens, Chambres d'Agriculture d'Île-de-France, Conseil régional, etc.).

Une approche inspirée de la sociologie des mouvements sociaux

Essaimer les AMAP et *sensibiliser* les citoyens et les acteurs politiques aux valeurs qu'elles

⁵ La notion de champ mobilisée ici renvoie à celle forgée par Bourdieu (1994).

⁶ De l'anglais *Alternative food systems*; voir (Goodman et Goodman, 2009) par exemple.

incarnent constituent des aspects notoires de l'activité de certains « amapiens⁷ ». Si la montée en puissance des AMAP en France résulte de la multiplication de ses unités de bases (les collectifs consommateurs-producteur), elle est également le fruit de l'activité de niveaux d'organisation supérieurs. Les réseaux régionaux tels que l'Alliance PEC Rhône Alpes, la Fédération des AMAP de Picardie, le réseau AMAP Nord Pas de Calais, celui de Haute Normandie ou d'Ile-de-France, constituent autant d'exemples de ces méta-structures qui, élaborées selon des chronologies différentes, ont pour but affirmé de faciliter l'essaimage du modèle sur leur territoire d'ancrage. Appui à la création et accompagnement de nouvelles structures de base, animation du réseau d'AMAP qu'elles fédèrent (fêtes, tables rondes), mise en place de partenariats avec d'autres acteurs du développement local et recherche de soutiens auprès des acteurs politiques et institutionnels constituent en effet des activités de première importance pour ces structures régionales, parfois relayées par des échelons inférieurs d'organisation (inter-AMAP), comme en PACA ou en Ile-de-France. De surcroît, certains de ces réseaux régionaux sont aujourd'hui fédérées au sein d'une structure nationale, le MIRAMAP⁸, dont l'un des objectifs est d'assurer la représentation et la mise en valeur des AMAP à cette échelle.

Pour autant, les travaux s'intéressant à la diffusion du modèle ne s'appuient pour l'instant pas sur l'analyse de l'activité de ces organisations ou réseaux. Certains abordent la question à partir de l'analyse de l'attractivité et la rentabilité des AMAP (pour les producteurs) sur la base de calculs micro-économiques classiques (Chapolin, 2007) ou d'évaluations en termes de *coûts de transaction* (Olivier et Coquart, 2010). D'autres soulignent les lignes de forces communes qui traversent les mondes de la consommation (*critique*) et de la production (*alternative*) et les font se rencontrer autour de valeurs prenant formes dans des principes d'action communs (Dubuisson-Quellier et Lamine, 2008). Reste cependant que dans un cas comme dans l'autre le travail de diffusion est peu analysé en tant que tel et que le déploiement des AMAP semble reposer sur un rapport mécanique entre offre et demande pour les premiers, ou sur de *l'alignement de cadres*⁹ pour les seconds.

Les analyses de Minvielle *et al.* (2011) et de Ripoll (2008) sont probablement les plus poussées en matière de diffusion du modèle. Les premiers suivent la chronologie de l'émergence des AMAP dans la région PACA. Ils identifient les principaux événements (apparitions, scissions, consolidations) qui jalonnent le développement des différents réseaux sur ce territoire et en soulignent le rôle dans l'expansion et la structuration géographique du phénomène. Ils évoquent également le rôle des alliances tissées avec d'autres acteurs et organisations ou celui de la multi-appartenance de certains participants dans cette expansion. Ils le font cependant très rapidement de sorte que l'influence exacte de ces facteurs sur le déploiement du système n'apparaît pas clairement. Le travail réalisé par Ripoll (2008) en Basse Normandie est par contre plus riche sur ce plan. L'auteur montre en effet de manière très fine le rôle joué par les réseaux interpersonnels et les liens inter-collectifs dans la diffusion locale du modèle. Il montre également le bénéfice apporté par l'intégration de certains porteurs du modèle dans les réseaux sociaux tissés par les associations de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) dans la région ou par les alliances qu'ils tissent avec différents partenaires. Ripoll (2008) doit cependant se contenter d'observer l'ébauche d'un réseau en émergence, soulignant justement le caractère peu organisé et largement informel du travail d'*essaimage* réalisé par les plus actifs des « amapiens » de cette région.

L'objectif est donc bien ici de commencer à combler les lacunes existantes en matière de connaissances de dynamiques de diffusion du modèle AMAP, en prenant l'Ile-de-France comme référent territorial. Pour ce faire je m'inspirerai notamment de deux cadres d'analyse

⁷ Par « amapien » j'entendrai dorénavant tout participant à une AMAP, qu'il soit consommateur ou producteur. Je soulignerai cependant que ce terme est largement utilisé par les amapiens eux-mêmes pour se qualifier, mais qu'il est alors réservé aux consommateurs et non aux producteurs.

⁸ Mouvement Inter-Régional des AMAP, créé en 2011. <http://miramap.org/>

⁹ Le principe de l'alignement de cadre émane du champ de la sociologie des mouvements sociaux. Il insiste sur le fait que les choix individuels de participation à l'action collective sont faits à partir d'une identification à ses objectifs symboliques (Snow, 2001). Il s'inspire des travaux de Goffman (1991) sur l'analyse des cadres.

forgés par la sociologie des mouvements sociaux, celui de la *mobilisation des ressources* (McCarthy et Zald, 1977 ; Gamson, 1975) et celui des *structures d'opportunité* (McAdam *et al.*, 1996). Le premier lie le succès des mouvements sociaux à la capacité de leurs porteurs à mobiliser et agencer différents types de ressources (matérielles et immatérielles) en les rendant utilisables pour l'action collective. Il place les dimensions organisationnelles et stratégiques de l'action collective au cœur de ses procédures d'analyse. Le second a été développé pour pallier certaines des limites du précédent, en soulignant que le succès de l'activité contestataire et, plus largement, les formes et l'intensité qu'elle prend, dépendent non seulement des capacités de mobilisation propres au groupe mais également de l'environnement politique au sein duquel l'action se déploie. La vulnérabilité et/ou la réceptivité du système politique à la contestation sociale et aux modèles de sociétés ou de gouvernement qu'elle revendique est ici au cœur de l'analyse. Mobiliser ces deux cadres de manière conjointe, c'est donc pour moi à la fois chercher à comprendre comment le système AMAP francilien s'est déployé à partir de l'activité organisée des membres actifs du réseau mais également s'interroger sur la manière dont les transformations contemporaines du contenu et des modes opérationnels de l'action publique fournissent ou non des points d'appui à ces expériences alternatives.

Reste cependant que ces approches ont toutes deux été critiquées pour avoir évacué l'épaisseur culturelle des mouvements sociaux dans leurs analyses. Or les logiques d'action et les stratégies déployées par les membres actifs des mouvements sociaux, autant que les formes concrètes prises par cette activité (choix et nature des alliances, modèles organisationnels, dispositifs développés) dépendent fortement des valeurs qu'ils défendent et sur lesquelles ils fondent leurs activités (Chabanet et Guigni, 2010). Les *structures d'opportunité* ne sont ainsi pas tant données objectivement, que perçues subjectivement, et la *mobilisation des ressources* pour l'action ne suit pas forcément des calculs de rentabilité maximale. C'est ainsi que, dans le même temps, je chercherai à rendre compte de la manière dont les stratégies, les dispositifs et les alliances à l'origine de l'établissement du système d'acteurs ici mis à l'étude s'appuient sur une certaine conception de l'alternative sociétale et sur des valeurs spécifiques associées.

Les AMAP, figure dominante du maraîchage Bio francilien

Les maraîchers bio d'ile-de-france : une dominance de profils « atypiques »

À quelques exceptions près¹⁰, tous les producteurs de légumes Bio franciliens sont des producteurs attirés d'au moins une AMAP dont les consommateurs vivent à Paris ou dans la région. Ces producteurs, à la fois « amapiens » et Bio, répondent à quatre grandes figures.

La première figure regroupe ceux que je qualifierai d'« historiques », car implantés dans la région avant les années 2000. Ces maraîchers, au nombre de quatre, sont entrés en activité entre le début des années 70 et 1997. Trois d'entre eux ont plus de 50 ans et sont depuis au moins 25 ans, en charge de leur exploitation. Fils d'agriculteurs franciliens maraîchers ou arboriculteurs, tous ont repris la ferme familiale et ont depuis fortement développé leur outil de production faisant dans le même temps évoluer leurs orientations de production : deux d'entre-eux se sont lancés dans la céréaliculture en parallèle de leur activité originelle de maraîchers et le troisième a développé sa production de légumes alors qu'il était, au départ, arboriculteur. Seul l'un des « historiques » est représentant d'une plus jeune génération. Âgé d'une trentaine d'année, il a repris l'exploitation familiale en 2005, héritant par là même de la mission de son père, un brésilien d'origine japonaise et adepte de l'agriculture naturelle ayant fait le choix de s'implanter en France (1997) pour y promouvoir ce mode d'agriculture et l'agriculture Bio en général¹¹.

¹⁰ Dont notamment deux producteurs hautement spécialisés, l'un dans la production d'endives et l'autre dans celles d'herbes aromatiques.

¹¹ L'agriculture naturelle est une pratique agricole élaborée par Masanobu Fukuoka

La seconde figure réunit des individus issus du milieu maraîcher francilien et ayant eu au préalable une expérience dans des fermes maraîchères conventionnelles. Agés d'environ 45 ans, eux aussi sont au nombre de quatre, trois d'entre eux ayant été chefs d'exploitations, respectivement spécialisés dans la culture d'oignons, d'asperges et de légumes à feuille. Le quatrième fut employé durant près de vingt années au sein d'une exploitation de près de 100 ha, spécialisée dans la production de légumes à feuilles. Leur transition vers la Bio fait suite à une situation de crise (de nature familiale ou foncière et économique) pour les anciens chefs d'exploitation et à une volonté de se mettre à son propre compte dans un système à dimension plus humaine, pour l'ancien employé. Pour tous, le passage à la Bio se traduit par un redémarrage « à zéro », c'est-à-dire, pour ceux qui étaient chefs d'exploitation, par une recomposition profonde de leur outil de production faisant suite à une cessation temporaire d'activité.

La troisième figure réunit l'ensemble des nouveaux installés (post – 2000) qui ne présentent aucune filiation avec le milieu agricole régional et, sauf exception, avec le milieu agricole en général. Cette figure est aujourd'hui largement majoritaire dans la région, 16 des 29 fermes en activités étant tenues à la mi-2010 par ce type d'individus. Mis à part quelques individus dont les parents ou les grands-parents étaient agriculteurs, dans des systèmes de production d'ailleurs sans liens avec la production maraîchère, l'essentiel de ces installés est d'origine urbaine ou péri-urbaine. Forts de parcours antérieurs variés (dans l'environnement, l'informatique, la gestion, le commerce, la sociologie) et avec des niveaux de formation initiale en agriculture inégaux, ces individus s'installent en Bio, seuls ou en couple, avec une motivation commune de reconnexion à la terre. Jusqu'en 2009, cette catégorie réunissait pour l'essentiel des quadragénaires en reconversion professionnelle. Depuis, une nette tendance au rajeunissement de ses membres s'affirme. La proportion d'individus d'âges inférieurs à 30 ans s'accroît, mettant ainsi en scène des jeunes qui, non seulement n'ont pas de passé agricole, mais n'ont pas (ou presque) exercé d'activité professionnelle en amont non plus.

La quatrième et dernière figure de producteurs amapien et Bio franciliens est d'émergence plus récente. Entre la fin 2009 et la mi-2010, quatre jeunes se sont en effet lancés dans la Bio dans des configurations situées à mi-chemin entre reprises et installations. Issus de familles agricoles franciliennes d'ancienneté inégale, ils s'installent, soit sur une partie des terres de leurs parents, des céréaliers dans l'ensemble des cas, afin de développer une activité maraîchère Bio en parallèle, soit héritent d'un outil de production qu'ils recomposent profondément pour l'amener vers cette nouvelle activité.

De cette typologie sommaire, nous retiendrons en premier lieu qu'aucune des figures présentées ici ne répond à une dynamique de « conversion¹² » à proprement parler, si l'on met de côté le cas – isolé – d'un maraîcher conventionnel ayant converti à la Bio un cinquième de son exploitation (3 ha) en 2007. Les maraîchers issus du monde agricole et aujourd'hui en activité, ceux qui constituent le milieu professionnel maraîcher francilien avec notamment ses Cercles et ses Groupements de développement, ne sont donc pour l'instant pas partie prenante du développement de la Bio dans la région. Ils sont quelques-uns à s'y intéresser de près et à participer aux visites organisées par le GAB¹³ d'Ile-de-France ou la Chambre d'Agriculture chez des producteurs Bio franciliens, mais aucun n'a jusqu'ici franchi le pas, l'ensemble restant d'ailleurs fort critique vis-à-vis des systèmes techniques qu'ils observent.

La symétrie de cette absence de « convertis » est que les situations de « rupture » constituent jusqu'ici le ressort dominant du développement du maraîchage biologique en Ile-de-France: « ruptures » évidentes en matière de trajectoires professionnelles et de vies pour l'ensemble des installés non-issus du milieu agricole (majoritaires) comme pour ceux issus

(<http://www.citerre.org/fukuokamct.htm>). Cet individu a démarré l'agriculture biologique pour le compte d'une fondation japonaise (Koorin) au tout début des années 1980.

¹² Par « conversion » j'entends une transition de mode de production réalisé à partir d'un outil de production opérationnel mobilisé dans le cadre d'un système de pratiques conventionnel vers un système de pratiques répondant aux standards légaux de la Bio. Ce terme est couramment utilisé dans le monde agricole et les milieux de l'accompagnement agricole.

¹³ Groupement des Agriculteurs Biologiques.

des séraills légumiers conventionnels franciliens et qui redémarrent leurs projets professionnels (et de vie, pour certains) « à zéro ». « Ruptures » également, bien que plus ténues, pour ces individus issus du milieu agricole francilien qui se lancent dans une orientation de production singulière, s'inventant maraichers et s'écartant de l'orientation conventionnelle de leurs parents en faisant le choix du Bio. Ces situations de « rupture », bien que matérialisées par une diversité de formes, contribuent ainsi à construire un univers du maraichage Bio, dont la particularité est d'être largement dominé par des individus d'origine urbaine, avec pour corrolaire une implication très marginale de la profession agricole francilienne.

Les amap, ou le projet agricole revisité

Certes, les AMAP ne constituent pas aujourd'hui un débouché exclusif pour tous les maraichers Bio franciliens. Ceux que nous avons qualifiés d'« historiques », notamment, combinent tous leur fonctionnement en AMAP à différentes modalités de commercialisation plus classiques, au sein desquelles la vente en circuits courts constitue la dominante (marchés de plein vent, vente à la ferme, et comités d'entreprises pour l'un d'entre eux). Mais les Bio « historiques » ne sont pas les seuls à combiner différents types de mise en marché. Plusieurs autres maraichers, installés ou en redémarrage d'activité, articulent en effet leur statut d'« amapien » à une pratique parallèle plus classique de vente à la ferme. Dans leur cas cependant, les AMAP constituent le pilier de leur système et la vente à la ferme un complément limité.

Reste cependant, que l'essentiel des nouveaux venus dans la Bio réserve aux AMAP l'exclusivité de leur production. Parmi ceux-ci, la configuration dominante est une participation parallèle à deux ou trois collectifs producteur-consommateurs, qui permet, à leurs dires, d'assurer la rentabilité des fermes. Pour la plupart d'entre eux, comme d'ailleurs pour quelques-uns de ceux qui ont mis sur pied une activité parallèle et modeste de vente à la ferme, cette exclusivité renvoie au fait qu'adopter la Bio et devenir maraîcher « amapien » sont vécus comme un seul et même projet. Ils forment aujourd'hui l'essentiel du contingent des producteurs de légumes Bio de la région et c'est parmi eux que se trouvent aujourd'hui les figures de proue du mouvement, représentants des producteurs au conseil d'administration du réseau AMAP-Ile-de-France. Ceux-ci s'installent sur des exploitations de petite taille (entre 2 et 5 ha) et lient dès le départ leur activité de producteur au cadre amapien, c'est-à-dire à des groupes de consommateurs qui les accompagnent dans leur apprentissage, en leur offrant notamment une marge de sécurité (principes de solidarité producteur-consommateurs) pour progresser dans le métier. Ces producteurs n'entendent ni s'agrandir ni accroître leur production au gré des opportunités de marché qui apparaissent progressivement dans ce secteur en pleine croissance. Ils sont « maraichers amapiens », perspective qui rend caduque toute conception du métier séparant les sphères de la production et de la commercialisation. Ils se sont installés dans des conditions diverses, que l'on considère la capacité d'investissement initiale dont ils disposaient, leur niveau de dépendance financière vis-à-vis de leur nouvelle activité agricole (pluriactivité des couples ou non) ou leurs conditions d'accès à la terre (achat pour les mieux lotis, prêt pour certains chanceux, location pour les autres), avec cependant comme point commun de se reconnecter à la terre par le biais des AMAP et d'une culture de légumes Bio qu'ils qualifient *d'humaine et créative*, et de vivre leur nouveau projet de vie comme une aventure (individuelle ou de couple) dont la richesse est également celle des liens et des relations sociales qu'ils tissent avec leurs consommateurs. Ce sont ces producteurs qui contribuent le plus fortement à faire exister dans la région des dispositifs d'échange marchand autour desquels se nouent de fortes dynamiques d'interconnaissance, en offrant la possibilité aux consommateurs de venir régulièrement travailler à la ferme, en groupe dans le cadre de sessions organisées voire, dans nombre de cas, sur une base individuelle et spontanée, c'est-à-dire lorsque l'envie et la disponibilité se présentent.

Parmi ceux pour qui les AMAP constituent aujourd'hui le système d'échange marchand exclusif, il y a cependant plusieurs individus qui envisagent des évolutions sur des termes plus

ou moins longs. C'est au sein du groupe des maraîchers en redémarrage d'activité que nous avons observé ces positions. C'est par exemple le cas de cet ancien producteur d'asperge qui, s'il ne réfléchit pas pour l'instant à faire évoluer son système, n'en écarte pas non plus possibilité si le besoin s'en faisait sentir. C'est également le cas d'un autre individu en redémarrage qui avait hésité entre un système de cueillette à la ferme et le système AMAP pour se lancer à son propre compte et qui, après avoir fait le choix du second, suit avec intérêt les tentatives à l'œuvre de construction d'une filière Bio de restauration collective et entend à court terme développer une vente à la ferme. Ce n'est pas tant que ces deux individus ne soient pas satisfaits de leurs expériences respectives de producteurs d'AMAP. Au contraire, ils évoquent très positivement ce système qui leur a permis de mettre ou remettre le pied à l'étrier, fort notamment de ses principes de solidarité (avance de trésorerie, aide des consommateurs au moment des pics de travail) qui les ont aidés à pallier les difficultés des premiers temps (faible capacité d'investissement et de travail) et des relations humaines qu'il contribue à générer (avec les consommateurs et les producteurs). Cependant, ces individus en redémarrage, a contrario de beaucoup des nouveaux installés, d'une part, n'associent pas irrévocablement leurs projets personnels au système AMAP et, d'autre part, semblent dans des logiques de croissance plus marquées. Ce n'est d'ailleurs pas sans raisons que les deux cas évoqués ici font partie de la faible proportion de maraîchers Bio en activité aujourd'hui liés à autant de groupes de consommateurs (7 et 5, pour respectivement 220 et 70 paniers). Ils ont largement hérité des logiques entrepreneuriales propres à un modèle professionnel agricole que les producteurs qui ne sont pas issus du monde agricole n'ont pas développé, ou tout du moins, sous une toute autre forme.

Les situations présentées ci-dessus illustrent ainsi d'importants écarts quant à la place occupée par les AMAP dans les projets des agriculteurs, ce qui, en soit, situe le cas Francilien en droite ligne des développements observés dans différentes régions de France. Partout où ils les ont étudiés, les chercheurs soulignent en effet que les acteurs impliqués dans ces dynamiques le sont de manières forts différentes, du côté des consommateurs comme de celui des producteurs: à chacun son niveau son degré d'adhésion aux valeurs et principes du modèle originel et sa propension à en faire un dispositif d'échange marchand comme un autre. Ici, l'un des traits saillants, et pour lequel les autres travaux n'offrent pas d'éléments de comparaison, est par contre que les représentants des producteurs au conseil d'administration du réseau AMAP-Ile-de-France sont tous des nouveaux installés qui, d'une part, ne présentent aucune filiation avec le milieu agricole régional et, d'autre part, défendent une conception radicale du système AMAP. Ils représentent la ligne dure du mouvement et comme le montre l'analyse des verbatim des réunions du conseil d'administration du réseau ainsi que l'observation des réunions, jouent un rôle crucial dans les orientations des activités du mouvement dans son ensemble.

Les AMAP comme construction sociale et politique

Système d'acteurs, dispositifs et alliances

Les AMAP présentent une force d'attraction importante pour les producteurs qui entrent en activité, depuis le début des années 2000. Cette force d'attraction est, certes, à mettre en relation avec la résonance aujourd'hui positive des cadres relationnels (basé sur une proposition d'interconnaissance et d'échanges renforcés entre producteurs et consommateurs) et économique (avance de trésorerie, principe de solidarité, existence d'une forte demande pré-structurée¹⁴) spécifiques proposés. Mais si le modèle AMAP est aujourd'hui très prisé, c'est également que le milieu socio-productif¹⁵ régional est, grâce au travail réalisé ces dix dernières années par ses promoteurs et ceux de la Bio en général, devenu progressivement accueillant pour des projets (d'installation, de redémarrage, etc.) construits autour de ce

¹⁴ Les collectifs de consommateurs – déjà constitués – en attente sont nombreux, un producteur qui se lance aujourd'hui étant ainsi tout de suite accueilli par une demande structurée.

¹⁵ C'est à dire à la fois l'environnement social et technique.

modèle. En effet, la situation régionale – au tout début des années 2000 – était marquée par des obstacles aussi puissants que multiples au développement de fermes maraîchères Bio dans la région : blocages fonciers importants, absence de dispositif de formation permanente et d'accompagnement technico-économique pour les nouveaux installés, difficultés d'accès aux aides financières pour des profils hors normes (absence de diplôme adéquat, âge trop avancé, etc.). L'univers social de l'agriculture Bio, et plus particulièrement celui du maraîchage Bio était alors, en outre, très réduit. Les nouveaux ne bénéficiaient que de peu soutien, en dehors des quelques producteurs en place, de leur structure syndicale (le GAB) où ils ont trouvé un espace de dialogue, d'informations et de militantisme (deux d'entre eux en ont ainsi été administrateurs au milieu des années 2000), et de leurs groupes de consommateurs, comme eux, pionniers et motivés. Ils ne pouvaient guère compter que sur eux-mêmes et sur les quatre producteurs « historiques » de la région pour acquérir les savoirs et savoir-faire productifs et organisationnels nécessaires à la mise en œuvre de leur projet. À la Chambre d'Agriculture interdépartementale, théoriquement en charge de l'appui technique au maraîchage Bio et où avait été créé le seul poste de conseiller en maraîchage Bio de la région (1 poste à mi-temps, ouvert à partir de 2000), défilaient des conseillers peu expérimentés dont aucun n'est resté en fonction beaucoup plus d'un an¹⁶. En dehors de tout dispositif institué, ces nouveaux venus apprenaient donc l'un chez l'autre, expérimentaient ensemble, et s'appuyaient sur les connaissances de leurs quelques rares pairs plus chevronnés, déployant leur activité dans un contexte d'isolement géographique et professionnel important.

Ce sont ces installés du début des années 2000, trentenaires en reconversion professionnelle, sans filiation avec le milieu agricole régional et sans formation initiale en agriculture, qui vont être à l'origine de la création du réseau régional AMAP-IdF (2004) et en restent aujourd'hui (2010) encore des figures de proue. A travers les activités qu'ils vont mener dans ce réseau, soutenus par un petit cercle de consommateurs engagés, ils vont progressivement mettre en place différents dispositifs d'accompagnement des nouveaux venus au sein desquels ils joueront eux-mêmes, avec les Bio « historiques », un rôle crucial. Ils développeront un système de *tutorat* à destination des nouveaux installés, permettant l'accompagnement privilégié des entrants par un maraîcher expérimenté (et l'obtention d'une bourse pour les premiers¹⁷). Ils institueront des réunions *inter-paysans* avec pour objectif de permettre à l'ensemble des producteurs du réseau d'échanger avec leurs confrères deux à trois fois l'an. Dans le même temps, ils accueilleront les prétendants à l'installation (dans la région ou ailleurs) sur leurs exploitations principalement en tant que stagiaires (système d'alternance du CFPPA¹⁸) et dans une moindre mesure dans le cadre de bénévoles ou de Contrats à Durée Déterminée.

Les activités du réseau AMAP vont progressivement s'etoffer et se structurer en s'appuyant sur diverses alliances tissées par les leaders du mouvement avec des partenaires régionaux et nationaux. Ces partenariats vont à la fois permettre de financer les activités du réseau¹⁹ et de déployer des chantiers communs avec des organisations poursuivant des objectifs en partie similaires. L'appui financier sera trouvé auprès d'acteurs institutionnels dont, principalement, le conseil régional Île-de-France, trois conseils généraux franciliens²⁰ et la DRIAAF²¹ d'Ile-de-France mais également de différentes fondations, telles la Fondation de France et la Fondation pour une Terre Humaine. Quant au volet opérationnel, c'est en premier lieu avec le Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB) d'Île-de-France et l'association Terre de Liens qu'il va se construire, tout en mobilisant une multitude d'autres organisations issues des sphères associatives (FNCIVAM²², Réseau Cocagne), institutionnelles (AEV, Ville

¹⁶ Il y a eu 6 conseillers Bio entre 2000 et 2007

¹⁷ La fondation Nature et Progrès fournit ces bourses.

¹⁸ Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole.

¹⁹ Le budget annuel de fonctionnement du réseau se monte à environ 200.000 euros, provenant de différentes sources dont, principalement, ces ressources partenariales.

²⁰ Des départements de Seine-et-Marne, Essonne et Seine-Saint-Denis.

²¹ Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

²² Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

de Paris), syndicales (FNAB) ou encre liées à l'enseignement agricole (CFPPA Bougainville).

Ces différents partenariats vont permettre au réseau de renforcer et de structurer son activité d'accompagnement autour de dispositifs largement novateurs, que ce soit dans le domaine du soutien à l'installation (accès au foncier, accès au crédit) ou de la formation (initiale et continue) des producteurs. La création en 2010, du Pôle ABIOSOL (Accompagnement des projets agricoles Biologiques et Solidaires), développé en partenariat avec le GAB et l'association Terre de Liens et en grande partie financé par le Conseil régional, en constitue le point d'orgue actuel. Il illustre le degré élevé de formalisation atteint par ces outils d'accompagnement du réseau. Tout en maintenant l'ensemble des formes d'accompagnement déjà existantes, le pôle ABIOSOL propose des nouveautés, en matière d'accompagnement des jeunes recrues et de facilitation de l'accès au crédit : dispositif d'information pour les jeunes porteurs de projet ; système de *parrainage*²³ plus conséquent que celui de *tutorat* pour les formés et futurs installés ; création d'une *couveuse*, la première en France dans le cadre des réseaux AMAP ; mise en place de fonds solidaires de garantie et de fonds de bonification des prêts pour aider les installations et investissements, en lien avec la Fédération nationale des CIGALES et l'association la NEF²⁴.

Mais pour assurer le déploiement des AMAP à l'échelle régionale, intervenir sur la question foncière était également nécessaire. L'explosion récente du taux annuel d'installations constitue ainsi également le résultat d'une nette amélioration des possibilités d'accès au foncier pour les nouveaux venus. Jusqu'en 2006 environ, les aspirant-maraîchers repéraient, négociaient et faisaient l'acquisition des terres avec leurs propres moyens, phénomène contribuant d'ailleurs probablement à expliquer le fait que seuls des quarantenaires en reconversion professionnelle, et disposant ainsi d'une mise de départ pour acquérir les terrains, s'installaient entre 2000 et 2008. Progressivement, mais très nettement depuis 2008, l'accès au foncier va être facilité pour les porteurs de projets d'installation en AMAP dans la région. Plusieurs dynamiques convergentes contribuent à cette évolution. En premier lieu, l'installation d'agriculteurs Bio devient une priorité pour le conseil régional, dont l'opérateur foncier, l'Agence des Espaces Verts, va dorénavant chercher à réallouer à des producteurs Bio, en priorité, les terres à vocation agricole qu'elle rachète. L'intervention du conseil régional est en outre renforcée par l'activité croissante d'organisations de la société civile (Terre de liens, l'Union des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay) et de certaines collectivités territoriales qui elles-mêmes réalisent des acquisitions (ou réallocation pour les collectivités territoriales) foncières au bénéfice de la Bio et en particulier des porteurs de projet AMAP.

Une trajectoire d'institutionnalisation territorialisée

L'idée selon laquelle la territorialisation de l'action publique contribue, en matière d'agriculture, à l'émergence de nouveaux acteurs dans les arènes de gouvernance du secteur n'est pas nouvelle (Fouilleux, 2003). La reconnaissance croissante des communautés d'agglomération et urbaine et des parcs naturels régionaux comme acteurs potentiels de l'agriculture (Esposito-Fava, 2010), autant que l'affirmation des conseils régionaux dans le champ des politiques agricoles (Trouvé, 2009) en constituent des marqueurs. Même si les instruments qu'ils sont à même de mobiliser pour agir sont fortement contraints par la réglementation européenne²⁵, nombreux sont en effet les conseils régionaux qui mènent des

²³ Le parrainage propose un CDD (chez un maraîcher) pour un jeune désirant s'installer. Un jour par mois est consacré à la construction du projet du jeune salarié. Le temps que le maraîcher passe à former le jeune lui est indemnisé (1 jour par mois). Le bénéficiaire touchera par la suite une bourse de 4.000 euros (fournie par Nature et Découverte) au moment de son installation.

²⁴ Le CIGALES est le clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire. Il aide à la création d'entreprises et de financements solidaires. L'association La NEF lance en partenariat avec le MIRAMAP (Mouvement Inter-Régional des AMAP) une campagne de collecte de dons afin d'alimenter un fonds spécifique dédié aux AMAP.

²⁵ Les aides agricoles ne pouvant interférer avec les mécanismes du 1^{er} pilier de la PAC et ne pouvant créer des

politiques actives dans le secteur agricole. Ils favorisent la structuration des filières, financent des structures d'encadrement proches des syndicats minoritaires (Confédération Paysanne et Coordination Rurale) ou appuie des modèles de production en rupture avec l'agriculture conventionnelle (Trouvé, 2009). Le cas étudié ici en constitue une bonne illustration. D'abord parce que l'appui à l'agriculture biologique occupe, ces dernières années, une part croissante du soutien du Conseil régional d'Ile-de-France à l'agriculture francilienne. En droite ligne du Plan Barnier (2007) pour le développement de la Bio²⁶, et dans le cadre d'un plan État/Région (2009-2013) de développement de l'agriculture biologique en Ile-de-France, le Conseil régional finance en effet en grande partie le Parc-Bio²⁷ (qui dispose d'une enveloppe globale de plus de 600 000 euros annuels, dont 400 000 environ provenant du Conseil régional), un dispositif coordonnant l'action des différents acteurs impliqués dans le développement du secteur à l'échelle du territoire (GAB, Chambres d'Agriculture, Établissement Régional de l'Élevage). Ensuite parce que le Conseil régional soutient activement le réseau AMAP Ile-de-France lui-même. Il subventionne certaines de ses activités, la création de la couveuse ayant par exemple été financée à hauteur de 42 000 euros²⁸, et ses représentants, généralement des élus Verts, sont toujours présents aux fêtes annuelles du réseau, parfois aux AG du mouvement, médiatisant fortement leur soutien à ce réseau. Dans le même temps, nous l'avons vu, son opérateur foncier, l'Agence des Espaces Verts, développe depuis peu, mais aujourd'hui très clairement, une ligne pro-Bio, en particulier au bénéfice des individus liés au réseau AMAP-IdF. En ce sens, les membres du réseau AMAP-IdF, leurs alliés issus de la société civile et du syndicat des agriculteurs biologiques (GAB) semblent bien avoir réussi à s'organiser pour peser – en une certaine mesure – sur les décisions publiques, trouvant une oreille attentive auprès de la coalition Vert – PS au pouvoir.

Cette situation pose cependant un défi important aux membres du réseau, celui de leur éventuelle relation de dépendance financière vis-à-vis d'acteurs politiques (et notamment le Conseil régional) susceptibles de lui retirer leur soutien en fonction de lignes (et de couleurs) politiques changeantes. Il est d'ailleurs entendu que si le conseil régional constitue un partenaire privilégié, son rôle doit, pour les leaders du réseau être au mieux cantonnée à une mise en place – initiale – des conditions de croissance. Il n'en reste pas moins que cette situation interroge la durabilité d'une structure qui emploie aujourd'hui trois employés à temps plein pour un budget de fonctionnement annuel de l'ordre de 200 000 euros en 2010, et dont seul le tiers environ est couvert via l'adhésion de ses membres. Pour faire face à ce que les membres du réseau considèrent eux-mêmes comme un problème, ainsi qu'au besoin croissant en ressources financières de la structure régionale, une stratégie de diversification des bailleurs a été mise en place ces dernières années, permettant de combiner l'acquisition de fonds publics, auprès d'entités elles-mêmes diversifiées et de fonds privés, issus pour l'essentiel de fondations œuvrant dans le champ de l'ESS et/ou de l'environnement. Cette question de l'autonomie du mouvement vis-à-vis des pouvoirs publics, qui constitue l'un des piliers de sa posture politique, constituera ainsi probablement à l'avenir l'un des principaux défis à surmonter pour le réseau.

Une stratégie « hors champ » ?

La montée en puissance des AMAP franciliennes prend ainsi appuie sur des alliances originales entre des acteurs publics et privés récemment engagés dans les questions agricoles. En contrepoint, l'absence des Chambres d'Agricultures dans ce réseau partenarial, et notamment de la Chambre interdépartementale pourtant officiellement en charge de l'accompagnement technique du maraîchage Bio dans la région, constitue un fait remarquable.

L'absence de la Chambre d'Agriculture du réseau partenarial tissé par le réseau AMAP-IdF

distortions de concurrence.

²⁶ Plan Barnier « Agriculture biologique - horizon 2012 ».

²⁷ Plan d'Action Régional Concerté pour le développement de l'agriculture biologique.

²⁸ Dans le cadre d'un appel à projet pour des « projets remarquables en matière de développement durable ».

répond en premier lieu à la forte distance critique que maintiennent la majorité des maraîchers « amapiens » vis-à-vis de cette organisation, de ses activités de conseil et des expérimentations qu'elle mène dans le domaine. La volonté de déployer un système autonome d'accompagnement des producteurs, dont le conseiller de la Chambre d'Agriculture est maintenu à la marge, illustre cette défiance vis-à-vis de la Chambre. Celle-ci a d'ailleurs fait face à une forte levée de bouclier lors de sa tentative de structurer et de coordonner elle-même les dispositifs d'accompagnement des maraîchers Bio au niveau régional. La plus grande partie y a vu une stratégie de récupération opportuniste de la part d'une organisation accordant peu de valeur aux idées qu'ils défendent. Aujourd'hui le conseiller maraîcher Bio de la Chambre joue ainsi un rôle mineur en matière d'appui technique, son activité restant en outre largement subordonnée à celle du GAB et des producteurs du réseau AMAP-IdF.

Cette situation rappelle à quel point les recompositions agricoles opèrent aujourd'hui dans un *champ* qui est non seulement en forte tension, mais également encore largement dominé par les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) traditionnelles, telles que le couple syndical FNSEA-CNJA²⁹, les Chambres d'Agriculture ou la SAFER. La situation ici étudiée n'a, de ce point de vue, rien de spécifique au contexte francilien. Différents auteurs soulignent en effet que le modèle de *cogestion* entre l'Etat et les syndicats agricoles majoritaires (FNSEA-CNJA) reste, malgré la transformation de la gouvernance du secteur, loin d'être totalement remis en question (Trouvé et Berriet-Sollic, 2010 ; Esposito-Fava, 2010). Certes, les cadres institués de la gouvernance du secteur agricole ont progressivement évolué depuis le vote de la Loi d'Orientation Agricole de 1999. L'ouverture d'instances agricoles telles que la CDOA³⁰ et les Comités Techniques départementaux à des représentants du monde agricole non liés à la FNSEA, ainsi qu'à des acteurs issus de la société civile organisée (consommateurs, associations de protection ou de gestion de la nature, etc.) et aux collectivités territoriales (dont le Conseil régional) en constitue un bon exemple³¹. En Ile-de-France, cette ouverture a ainsi permis de libérer quelque peu ces instances de la domination des intérêts céréaliers franciliens et d'ouvrir la voie à des installations d'aspirants Bio amapiens. Malgré tout, la SAFER comme les Chambres d'Agriculture restent largement sous influence des syndicats majoritaires. Selon Esposito-Fava (2010), les Chambres ont même vu leurs positions renforcées au sein du développement agricole. Si tel est le cas, c'est qu'elles s'investissent de manière croissante sur les nouveaux enjeux agricoles et les alternatives associées, ne souhaitant pas laisser l'accompagnement de ces dynamiques à d'autres organisations (Berhocoirgoin, 2009).

Dans ce paysage, le réseau AMAP-IdF semble ainsi jouer la carte du « hors-champ ». À travers les dispositifs développés en interne (accompagnement, aide à l'installation, financements) et les partenariats qu'ils tissent, ne semblent en effet pas vouloir intégrer le *champ* agricole et s'y faire reconnaître, mais au contraire se donner les moyens d'un maintien à ses marges. Cette stratégie passe par une dynamique d'institutionnalisation des AMAP, dont les principaux acteurs publics (conseils régionaux et départementaux, Collectivités locales, Agence de l'Eau) sont issus pour l'essentiel de la montée en puissance des dimensions territorialisées de l'action publique. En cela, les acteurs du réseau AMAP choisissent un chemin particulier au sein de l'univers de l'agriculture biologique. S'ils sont très proches du GAB, syndicat au sein duquel la plupart des maraîchers amapiens émargent, ils refusent de suivre le même parcours d'institutionnalisation qui a conduit la Bio, comme l'affirme Leroux, à se constituer comme un sous-champ dominé du champ agricole, se soumettant en grande

²⁹ Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, Centre National des Jeunes Agriculteurs.

³⁰ Commission Départementale pour l'Orientation Agricole.

³¹ Rappelons que la CDOA est un organe consultatif auprès du Préfet, donnant son avis sur les projets d'installation des jeunes agriculteurs, les demandes individuelles d'agrandissement des exploitations ou encore les demandes d'autorisations d'exploiter (entre autres). Les Comités Techniques guident quant à eux la SAFER en se prononçant sur les projets d'attribution de terre (acquisition ou location). Dans tous les cas ces avis constituent des supports importants pour la validation des demandes par les représentants des pouvoirs publics, de sorte que leur ouverture à un plus large panel d'acteurs est un gage d'ouverture politique.

partie aux acteurs de l'agriculture conventionnelle³². Sur le terrain, les GAB avaient notamment du laisser aux Chambres une partie de leurs activités d'encadrement de ce modèle alternatif. Tel fut le cas en Ile-de-France. Plus récemment, la montée en crédibilité de la Bio à travers les signaux de marchés et ceux donnés par l'Etat a d'ailleurs conduit les Chambres franciliennes à faire pression pour accroître leur centralité dans les processus de décision (orientations) et d'accompagnement liés à ce secteur. Elles cherchent notamment à occuper des positions clés au sein du dispositif Parc-Bio où elles opéraient jusqu'ici sous la tutelle coordinatrice du GAB, une subordination qu'elles remettent en question en cherchant à s'imposer plus largement dans le pilotage de plusieurs commissions propres à ce dispositif.

Ce positionnement des leaders du réseau AMAP-IdF dépend cependant étroitement des clauses du partenariat établi avec le GAB qui, acceptant de jouer le rôle de tampon, permet au réseau AMAP-IdF de bénéficier d'un accrochage au champ agricole classique et d'une partie de son appareillage, sans pour autant avoir à affronter frontalement le puissant réseau des chambres d'agriculture. Mais si tel est le cas, c'est également que ses transversalités le protègent, en en faisant un objet difficilement saisissable par les acteurs classiques du champ agricole.

En tout état de cause, le cas étudié ici apporte une preuve supplémentaire que l'affirmation de l'échelon régional – ainsi que celle de niveaux administratifs infra – dans la gouvernance de la fabrique agricole permet de créer progressivement les conditions de l'invention politique (Badie, 1994 cité par D'Aquino, 2002) en créant des contextes d'action favorables à l'émergence de nouveaux acteurs et réseaux partenariaux au sein du champ de la production et de la consommation alimentaire. Ce cas montre également bien comment le déploiement de modèles agricoles et agro-alimentaires fortement critiques reste aujourd'hui difficile dans un *champ* en forte tension, au sein duquel les héritiers du système de *cogestion* cherchent à se maintenir comme des acteurs incontournables des recompositions contemporaines de l'agriculture.

Vers une appropriation urbaine de la fabrique agricole ?

Les trajectoires de développement du maraîchage biologique en Ile-de-France entre 2000 et 2010 illustrent donc le déploiement d'un système d'acteurs aux marges du champ agricole et de ses institutions traditionnelles. « Aux marges » et non « en marge » puisqu'il prend tout de même en partie appui sur ces dernières (GAB, Comités Techniques) d'une part, et sur des acteurs dont l'intervention dans les dynamiques agricoles est aujourd'hui totalement légitimée (Conseils régionaux et départementaux, Agence de l'Eau, etc.) d'autre part. Les forces vives de ce système d'acteurs, ceux qui en constituent le cœur et lui donnent sens, sont les producteurs et consommateurs de ces légumes Bio. Ils sont pour l'essentiel d'origine urbaine et, dans le cadre d'un mouvement critique coordonné, cherchent à se réapproprier la fabrique agricole et alimentaire, non seulement en remettant en question le principe de *délégation* propre aux modes de consommation modernes, mais également en investissant directement le domaine de la production. Contrairement à la néo-ruralité des années 70 qui ne constituait pas une *force sociale*, et encore moins un *mouvement social* (Hervieu et Léger, 1979 ; Mercier et Simona, 1983), ces individus, du côté de la production comme de la consommation, s'impliquent (certains plus que d'autres) dans une activité de promotion du système au sein d'un collectif organisé. Ils ne se contentent pas de perturber la règle du jeu social, à travers un engagement par le non engagement (Léger, 1979) mais s'investissent dans un travail de construction sociale (du réseau) et politique qui renvoie, in fine, à une volonté d'appropriation la fois à de la fabrique agricole et du territoire où s'opère cette fabrique.

En cela, ce phénomène pourrait constituer, au même titre que bien d'autres, un avatar de l'intégration progressive de l'agriculture à la ville (Donadieu et Fleury, 2003 ; Peletier, 2010). La réticence des agriculteurs « traditionnels » à intégrer le type de fonctionnement proposé par ce réseau constituerait alors la symétrie de cette appropriation des espaces de

³² Cette soumission fut jugée nécessaire par ses leaders (la FNAB) pour pouvoir prendre de l'ampleur et être reconnue par les pouvoirs publics.

production par l'urbain et ses populations. Dans un mouvement de défense identitaire la profession agricole refuse la mise sous tutelle urbaine de la même manière qu'elle résiste aux dynamiques de publicisation de l'espace (Banos et Sabatier, 2011). Bénéficiaire de la montée en puissance d'une demande de proximité pour des produits frais et sains, oui, mais de manière maîtrisée, sans que cette demande ne devienne exigence dans un système territorial où les enjeux de développement de la ville durable occupent les devants de la scène.

Pourtant ce système d'acteurs ne se déploie pas dans l'exclusivité sociale. Bien que la défiance vis-à-vis du monde traditionnel agricole, et en particulier de ses institutions, constitue un marqueur de l'identité du réseau, cet espace critique reste ouvert, et investi non seulement par des agriculteurs (traditionnels) en crise, mais également par une nouvelle génération de producteurs, des enfants d'agriculteurs dont certains sont en rupture avec le modèle parental, et qui tous y trouvent le moyen de redonner sens à un héritage agricole dont ils s'étaient jusqu'ici détournés. En effet les nouveaux venus dans cette activité sont également, depuis 2009, des jeunes, enfants d'agriculteurs qui, sur le tard, après avoir fait d'autres métiers ou tout au moins des études qui ne les prédestinaient pas à l'agriculture, font finalement le choix de lancer, dans le cadre de configurations que nous avons décrites comme situées à mi-chemin entre des installations et des reprises dès lors qu'ils réinventent totalement le métier de leurs parents. L'apparition récente de ces nouveaux profils illustre ainsi un atténuation progressif de ces dynamiques de rupture par lesquelles passaient jusqu'ici la croissance du maraîchage Bio en Ile-de-France. La multiplication des candidats à l'installation et leur arrivée sur la scène locale confirmant alors que se lancer aujourd'hui en Ile-de-France dans le maraîchage Bio relève de moins en moins d'un « parcours du combattant » dont le moteur est une crise existentielle, familiale, ou économique profonde. En ce sens, ce phénomène constituerait également un catalyseur du changement, permettant l'expression de mutations à l'œuvre dans un univers de la production agricole jusqu'ici bridée par la rigidité du système. La réappropriation de la fabrique agricole par des populations urbaines se doublerait ainsi de l'émergence d'une nouvelle génération d'agriculteurs, l'un et l'autre illustrant un pas supplémentaire vers l'intégration entre agricultures et villes et la recomposition concomitante des identités agricoles.

Remerciements

Je remercie le Conseil régional d'Ile-de-France qui a financé cette recherche dans le cadre de son Domaine d'Intérêt Majeur (DIM) « Agrosociétés, territoires, écologie, alimentation » (Astrea). Je remercie également l'ensemble des acteurs de terrain, agriculteurs comme institutionnels, qui ont accepté de faire l'objet d'enquêtes et de témoigner dans le cadre de ces recherches. Je remercie pour finir, les deux relecteurs qui ont contribué par leurs remarques constructives à fortement améliorer la teneur de ce texte.

gener-bibliography

Bibliographie

AGENCE BIO, gener-bibliography of Alternative Agrifood Initiatives in California, *Journal of Rural Studies*, n° 19, p. 61-75.

BANOS V., SABATIER B., 2010. Les espaces périurbains non bâtis en France : entre publicisation « urbaine » et privatisation « rurale » ?, *Articulo – Journal of Urban Research*, Special issue n° 3.

BERHOCOIRIGOIN J., 2009. *Les associations dans le défi de l'installation en agriculture*, Master Politiques Publiques et Changement Social, Institut d'Études Politiques de Grenoble, Université Pierre Mendès France, 93 p. + annexes

BOURDIEU P., 1994. *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 248 p.

BRANDENBURG A., 2008. Mouvement agroécologique au Brésil: trajectoire, contradictions et perspectives, *Natures Sciences Sociétés*, vol. 16, p. 142-147.

BRYANT C. R., CHAHINE G., DELUSCA K., DAOUA O., DOYON M., SINGH B., BRKLACICH M., THOMASSIN P., 2010. Adapting to Environmental and Urbanisation Stressors: Farmer and Local

- Actor Innovation in Urban and Periurban Areas in Canada, actes du *Symposium Innovation and Sustainable Development in Agriculture and Food*, Montpellier, 28-30 juin 2010, 10 p.
- CHABANET D., GIUGNI M., 2010. Les conséquences des mouvements sociaux, in AGRIKOLIANSKY E. (dir.), *Penser les mouvements sociaux*, La Découverte, p. 145-161.
- CHAPOLIN M., 2007. Les AMAP constituent-elles un avantage compétitif pour les producteurs agricoles. *Observatoire du Management Alternatif*, HEC, 61 p. (non publié).
- CHARTIER A.-M., 1999. Un dispositif sans auteur : cahiers et classeurs dans l'école primaire, *Hermès*, n° 25, p. 207-218.
- D'AQUINO P., 2002. Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante, *L'Espace Géographique*, n° 1, p. 3-23.
- DONADIEU P., FLEURY A., 2003. La construction contemporaine de la ville-campagne en Europe / The modern construction of a « country town » in Europe, *Revue de géographie alpine*, vol. 91, n° 4, p. 19-29.
- DUBUISSON-QUELLIER S., LAMINE C., 2008. Consumer involvement in fair trade and local food systems: delegation and empowerment regimes, *GeoJournal*, vol. 73, n°1, p. 55-65.
- DUBUISSON-QUELLIER S., LE VELLY R., 2008. Les circuits courts, entre alternative et hybridation, in MARÉCHAL G. (coord.), *Les circuits courts alimentaires, bien manger dans les territoires*, Dijon, Educagri, 145 p.
- DUMAIN A., LANCIANO E., 2010. Comment ne pas faire de commerce tout en en faisant ? Le cas de systèmes de paniers dits alternatifs en agglomération lyonnaise, in DACHEUX E., GOUJON D. (eds), *Réconcilier Démocratie et Economie : la dimension politique de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire*, Michel Houdiar Eds, 276 p.
- ESPOSITO-FAVA A., 2010. *Territorialisation et action agricole : quelles ressources et dispositifs pour quelles gouvernances ? Une analyse à partir des cas du Parc Naturel Régional du Marais du Cotentin et du Bessin, de Métropole Savoie et de Rovaltain*, Thèse doctorat de l'Université de Grenoble, 410 p.
- FOUILLEUX E., 2003. *La PAC et ses réformes. Une politique à l'épreuve de la globalisation*, Paris, L'Harmattan, 385 p.
- GAMSON W. A., 1975. *The Strategy of Social Protest*, Belmont, Wadsworth Pub., 217 p.
- GOODMAN D., GOODMAN M., 2009. Alternative Food Networks, in KITCHIN R. and THRIFT N. (eds), *International Encyclopedia of Human Geography*, Oxford, Elsevier, p. 208-220.
- GOFFMAN E., 1991. *Les Cadres de l'expérience*, Paris, Minuit, 573 p. (Édition originale, 1974, New York, Harper&Row).
- HERVIEU B. ET LEGER D., 1979. *Le retour à la nature. Au fond de la forêt... l'État*, Paris, Seuil, 154 p.
- HILLIER J., MOULAERT F., NUSSBAUMER J., 2004. Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial, *Géographie, Economies, Société*, n° 6, p. 129-152.
- LAMINE C., 2005. Settling shared uncertainties: local partnerships between producers and consumers, *Sociologia Ruralis*, vol. 45, n° 4, p. 324-345.
- LAMINE C., RENTING H., ROSSI A., WISKERKE H., BRUNORI G., 2012. Agri-food systems and territorial development: innovations, new dynamics and changing governance mechanisms, in DARNHOFFER I., GIBBON D., DEDIEU B. (dir.), *The farming systems approaches into the 21st century: The new dynamic to come*, Heidelberg, Springer, p. 229-256.
- LÉGER D., 1979. Les utopies du retour, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 29, p. 45-63.
- LEROUX B., 2011. *Les agriculteurs biologiques et l'alternative : contribution à l'anthropologie politique d'un monde paysan en devenir*, Thèse de Doctorat en Sociologie de l'EHESS, 408 p.
- MCADAM D., MCCARTHY J., ZALD M.N., 1996. Comparative perspective on social movements. Political opportunities, mobilizing structures, and cultural framings, Cambridge, Cambridge University Press, 426 p.
- MCCARTHY J.D., ZALD M., 1977. Resource Mobilization and Social Movements : a partial theory, *American Journal of Sociology*, vol. 82, p. 1212-1241.
- MERCIER C., SIMONA G., 1983. Le néo-ruralisme : Nouvelles approches pour un phénomène nouveau, *Revue de géographie alpine*, vol. 71, n° 3, p. 253-265.

- MINVIELLE P., CONSALES J.-N., DALIGAUX J., 2011. Région PACA : le système AMAP, l'émergence d'un SYAL métropolitain, *Économie rurale*, vol. 2, n° 322, p. 50-63.
- MUNDLER P. (dir), 2006. *Fonctionnement et reproductibilité des AMAP en Rhône-Alpes*, Rapport final, ISARA, 68 p. (non publié)
- OLIVIER V., COQUART D., 2010. Les AMAP : une alternative socio-économique pour des petits producteurs locaux ?, *Économie rurale*, n° 318-319, p. 20-34.
- PELTIER C., 2010. Agriculture et projet urbain durables en périurbain : la nécessité d'un réel changement de paradigme, *VertigO*, vol. 10, n° 2, revue en ligne.
- PIRIOU S., 2002. *L'institutionnalisation de l'agriculture biologique (1980-2000)*, Thèse de Doctorat, Economie de l'Agriculture et des Ressources, ENSA de Rennes, 437 p. + annexes.
- RIPOLL F., M. BERMOND, M. MARIE, 2008. *De la vente directe à la solidarité? Les collectifs locaux de consommateurs et producteurs agricoles en Basse-Normandie*, Rapport final pour la mission Ethnologie – Ministère de la Culture et de la Communication, sous la responsabilité de Pierre Schmidt, CRÉCET / CRESO – UMR ESO, 314 p.
- RIPOLL F., 2009. Le concept « AMAP » : promotion et mise en pratique(s) d'une nouvelle norme d'échange entre consommateurs et producteurs agricoles, *Géographie et Cultures*, n° 72, p. 99-116.
- RIPOLL F., 2010. L'économie « solidaire » et « relocalisée » comme construction d'un *capital social de proximité*. Le cas des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), *Regards Sociologiques*, vol. 40, p. 59-75.
- SNOW D., 2001. Analyse de cadres et mouvements sociaux, in CEFAI D., TROM D. (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, p. 27-49.
- TROUVÉ A., BERRIET-SOLLIEC M., 2010. Regionalization in European Agricultural Policy : Institutional actualities, issues and Prospects, *Regional Studies*, vol. 44, n° 8, p. 1005-1017.
- TROUVÉ A., 2009. Les régions, porteuses de nouveaux compromis pour l'agriculture ?, *Revue de la régulation*, n° 5, p. 1-22.